

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour la deuxième année de suite, le Projet de loi de finances fixe une cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à + 1,2% par an. Ce système est annoncé comme une constante jusqu'en 2022. En contrepartie, l'Etat s'engage à ne pas baisser les dotations. En cas de dérive, une baisse est à prévoir.

De manière globale, les collectivités locales ont réalisé des arbitrages et des mesures d'économie pour faire face à la baisse de leurs dotations. Mais, cette dernière a provoqué trois années de baisse des dépenses d'investissement, les dépenses d'investissement renouent en 2017 avec une croissance de + 6,1 % des dépenses d'équipement, en particulier dans le bloc communal.

Dès 2014, Romans a réalisé des choix différents : aucune hausse de fiscalité et le retour à une politique d'investissement dynamique sur ce mandat.

Aussi, la Municipalité fait depuis 2014 ce que les autres commencent à réaliser en 2018 comme l'analyse les études des diverses institutions nationales : Cour de comptes, Observatoire de la gestion publique locale... Les tendances constatées ici sont donc désormais conformes. Elles peuvent se résumer ainsi :

- ⇒ Des recettes de fonctionnement en augmentation du fait - d'une part - d'une dynamique des bases fiscales et – d'autre part - de la relative stabilité de la DGF,

Pour Romans, c'est une croissance entre 0,5 et 1 % des produits de gestion attendue en 2019, marqué par un retour de la croissance des recettes fiscales sans hausse de taux.

- ⇒ Des dépenses de fonctionnement qui demeurent contenues, avec une faible progression des charges de personnel et une légère accentuation des postes d'achats et de charges externes du fait du recours croissant aux entreprises,

Pour Romans, la croissance des dépenses devrait être légèrement inférieure à celle des recettes, elle devrait se situer entre 0,3 et 0,8 % en 2019 ce qui traduit de réels efforts pour contenir les charges courantes.

- ⇒ Un investissement local toujours dynamique.

Pour Romans, cette dynamique correspond à un budget d'équipement sur 2019 de l'ordre de 10 M€ soit 6,3 M€ de charge nette Ville avec des soutiens financiers maximisés par la mobilisation de tous les partenaires du développement de notre Commune.

Pour ce qui relève du présent rapport, le décret d'application en date du 24 juin 2016 s'applique au rapport d'orientation budgétaire, il sert à la tenue des débats avec un plan en deux parties A et B :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B.-Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à l'organisation des collectivités locales, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. »

En outre, ce dernier point permet de répondre aux obligations de la loi du 4 août 2014. Cette dernière prévoit la tenue d'un débat sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sur le territoire. Aussi, la Ville de Romans densifiera le point du B du décret sur ces dimensions-là de sorte à permettre le débat sur cette question.

Enfin, le présent rapport adopte ce formalisme normé. Le document présentera en A les trois sous parties évoquées : évolution prévisionnelle des charges et des produits pour le BP 2019, dynamique pluriannuelle en lien avec la programmation pluriannuelle des investissements, état des lieux de la dette de la commune, en B un état des lieux des questions relatives aux effectifs avec les deux obligations évoquées. La note se conclue sur l'évolution prévisionnelle des principaux indicateurs d'épargne et de dette... en vue des modifications à intervenir du fait du futur cadre légal.

1. CADRAGE BUDGETAIRE

La Municipalité de Romans suit ses engagements de campagne : l'augmentation de 50 % de l'investissement public par rapport au précédent mandat se poursuit avec une non augmentation des taux de fiscalité et un désendettement continu. Corollaire de ce choix, les dépenses de fonctionnement doivent rester étales.

Ce cadre financier s'avère constant depuis le début du mandat. **La Municipalité respecte ses engagements et confirme ses positions sans aucune rupture du début à la fin du mandat.** La stabilisation des marges de manœuvre issues du fonctionnement accompagne l'ambitieux projet de mandat.

1.1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune

1.1.1. Evolutions prévisionnelles des dépenses de fonctionnement

Le budget 2019 reflètera à nouveau les tendances déjà constatées depuis le début du mandat. Les mesures prises sont maintenues :

- ⇒ Conforter la politique de **sécurité par de véritables moyens visibles sur le terrain,**
- ⇒ **Sanctuariser le niveau de service public à la population,**
- ⇒ **Garantir la satisfaction des usagers** au travers d'une labellisation à conserver,
- ⇒ Mettre en œuvre une **organisation optimisée des services techniques** grâce à des outils adaptés,
- ⇒ **Concrétiser le dispositif innovant de performance sociale** en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

Depuis le vote du budget primitif 2017, les données de contexte ont évolué et les orientations suivantes apparaîtront au moment du vote du compte administratif :

- ⇒ Des **charges à caractère général toujours tenues** (chapitre 011) avec un niveau en dessous de 6 M€.
- ⇒ Des **dépenses de personnel stabilisées** en volume (chapitre 012). Cette hypothèse intègre les transferts de personnel et les départs volontaires mais aussi les recrutements de 2018. En outre, il a été considéré que la masse salariale n'augmentera pas en 2019.
- ⇒ Les **autres charges de gestion suivront la même logique** (chapitre 65) du fait d'une conjugaison de phénomènes liées aux transferts avec les structures satellites alors que **les subventions de fonctionnement aux associations seront reconduites.**

1.1.1.1. *Détail des charges à caractère général*

Les résultats constatés de 2014 à 2017 montrent une baisse significative des coûts de fonctionnement des services : 1 068 k€ d'économies (- 16 %).

Pour 2016, le niveau de consommation énergétique était historiquement bas à près de 645 k€ de moins que ce qu'il devrait avec des saisonnalités classiques. Ce niveau faible s'expliquait aussi par un effet rattrapage de plusieurs années. En effet, le niveau normal pour Romans correspond à des factures d'énergie entre 1 et 1,1 M€.

Sur 2017, ce type de dépenses revient à un niveau plus classique à hauteur de 5 606 k€.

Ainsi, les dépenses progressent globalement de 46 k€ entre 2016 et 2017 alors que les dépenses d'énergie ont augmenté de 284 k€. Ainsi, le reste des postes de charge a diminué de 238 k€ en 2017.

011	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Charges de fonctionnement des services municipaux	6 674	6 631	5 560	5 606	-1 068
<i>Evolution annuelle</i>		-0,64%	-16,15%	+0,83%	-16,00%

Sur 2018, le budget de fonctionnement des services s'est réduit des dépenses transférées vers le budget annexe du stationnement créé du fait du nouveau cadre législatif.

Au global, le taux de réalisation des charges de fonctionnement des services devrait s'approcher des 100%, révélant que l'optimisation budgétaire a abouti au vote d'un budget au plus près de la réalité de l'activité des services.

Pour 2019, l'objectif reste que les services rendus aux romains soient maintenus à un niveau identique mais à son juste prix.

Tendances :

- Prévisions BP 2017 : 6 053 k€
- Prévisions BP 2018 : 5 893 k€.
- Prévisions BP 2019 : entre 5 900 et 6 100 k€.

Un effort poursuivi sur les coûts de fonctionnement dans un contexte de plus en plus contraint.

1.1.1.2. *Détail des frais de personnel : analyse en masse financière*

Les résultats constatés de 2014 à 2017 sur la masse salariale se traduisent par des baisses nettes : - 3,36 % correspondant à 718 k€ d'économies annuelles mais bien plus si on considère que le Glissement vieillesse technicité de 2 % par an a été absorbé (400 k€ par an).

Cette tendance est le fruit d'une réorientation des politiques publiques au bénéfice des engagements de campagne autrement dit une rationalisation de l'offre pour faire face aux enjeux de sécurité et d'attractivité de notre Ville.

012	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Charges de personnel	21 357 k€	21 283 k€	21 027 k€	20 639 k€	-718 k€
<i>Evolution annuelle</i>		-0,35%	-1,20%	-1,85%	-3,36%

Cependant, ce niveau de dépense s'appréhende aussi net des remboursements perçus : sécurité sociale, mises à disposition, part salariée des titres restaurant...

En retraitant les charges des recettes affectées, il apparaît un effort réel de près de - 880 k€ d'économies sur cette même période soit une réduction de - 4,17% de la masse salariale.

012 – 013	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Charges de personnel nettes	21 193 k€	20 918 k€	20 695 k€	20 310 k€	-883 k€
<i>Evolution annuelle</i>		-1,30%	-1,07%	-1,86%	-4,17%

D'un point de vue plus général différents facteurs ont conduit à la baisse des charges de personnel. Outre le transfert de personnel à l'Agglomération, la Municipalité s'engage sur une politique de gestion des ressources humaines la plus efficiente et performante possible.

Envoyé en préfecture le 03/12/2018

Reçu en préfecture le 03/12/2018

Affiché le



ID : 026-212602817-20181203-DELI2018_155BIS-DE

Ainsi, il peut être rappelé :

- ⇒ La mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences) pour chaque Direction, il s'agit d'anticiper les départs et, avant de parler de remplacements ou non, d'étudier le périmètre des missions des services et la manière de répondre aux besoins des usagers,
- ⇒ Un travail constant sur l'absentéisme avec l'activation des leviers de la performance sociale et de la qualité de vie au travail. En 2018, cet effort a permis la redistribution de 130 k€ de prime de performance pour ceux qui contribuent à la qualité du service public.

Pour 2019, une légère hausse est à prévoir en raison du décalage d'un an des mesures liées au protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Elles commenceront à s'appliquer dès 2019 (2018, initialement prévu) et auront un impact significatif. Dans la version initiale du protocole, le surcoût estimé était de l'ordre de 0,6 points de masse salariale. Ainsi, la Ville aurait à financer 120 k€ supplémentaires pour 2019. La masse salariale devrait légèrement s'accroître en 2019.

Tendances :

- Prévisions BP 2017 : 20 570 k€
- Prévisions BP 2018 : 20 570 k€
- Prévisions BP 2019 : entre 20 700 k€ et 20 800 k€

Une confirmation de la masse salariale avec une stabilisation des effectifs.

1.1.1.3. Détail des autres charges de gestion courante

En 2015, les efforts ont porté sur le secteur associatif en mettant **fin à la politique de saupoudrage**.

En 2016, les choix ont été d'un autre ordre. La situation des associations a été analysée précisément pour que les aides servent aux romans plutôt qu'aux comptes bancaires des structures. En outre, les satellites ont participé aux choix imposés par la baisse des dotations de l'Etat : - 10 % sur leurs subventions. L'année 2017 a confirmé cette nouvelle méthode, un nouvel effort n'a pas été demandé aux associations.

65	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Charges de fonctionnement extérieures	7 843 k€	7 101 k€	6 735 k€	6 745 k€	-1 098 k€
<i>Evolution annuelle</i>		-9,46%	-5,15%	+0,01%	-14,00%

En 2018, les crédits alloués devraient être d'un niveau plus élevé par rapport à 2017 en raison de subventions exceptionnelles versées dans l'année : le Volley Ball Romains et un retour de financement au club de football.

La Commune sait proposer de nouvelles formes d'accompagnement. Aujourd'hui, la recherche de Mécénat constitue un autre moyen d'aider les projets associatifs. **Pour les nouvelles initiatives, la Municipalité est là.**

Pour 2019, les enveloppes allouées devraient se stabiliser. Sur ces postes de charge, **une vive inquiétude** existe quant à la mesure envisagée sur l'obligation de scolarisation à partir de 3 ans. Si la Ville doit financer les effectifs accueillis dans les écoles privées, on parle d'une nouvelle charge à hauteur de près de 1 200 € par enfant scolarisé en maternelle dans ces écoles.

Tendances :

- Prévisions BP 2017 : 6 817 k€
- Prévisions BP 2018 : 6 621 k€

- Prévisions BP 2019 : 6 650 k€ à 6 750 k€

Une sanctuarisation des moyens pour le monde associatif... une dynamique limitée pour les autres charges en raison des choix réalisés.

1.1.1.4. Synthèse sur le dépenses de gestion et tendances 2019

Sur l'année 2017, pour l'ensemble des Communes, les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse (+0,3 %) après une baisse en 2016 (-1,6 %).

La moitié de la dynamique 2017 provient des frais de personnel : revalorisations du point d'indice de la fonction publique (effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2016 et revalorisation de février 2017) et par la poursuite de la mise en œuvre du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Cette hausse est également expliquée par le redémarrage observé pour les achats et charges externes (+1,8 %, après -1,5 % en 2016), lié en partie à une inflation plus soutenue en 2017 (+1,0 %, après +0,2 % en 2016).

Dans ce contexte, la Ville de Romans a mieux résisté à cette pression financière. De 2016 à 2017, les dépenses de gestion de la Ville se sont réduites de -0,9 %. Pour les années 2018 et 2019, les dépenses de gestion devraient se maintenir.

Le graphique ci-après est réalisé sur la base des comptes administratifs réels. Il projette sur 2018 et 2019 les comptes administratifs espérés.

Il synthétise le produit de la démarche : **les efforts des deux premières années permettent de stabiliser les charges entre 33 et 34 M€.**

1.1.1.5. Les autres charges de fonctionnement

La dette sera présentée de manière détaillée par la suite. Sur les charges de fonctionnement, les frais financiers progressent jusqu'en 2016 : année où la Municipalité a réussi à se débarrasser de ses emprunts toxiques. Dès 2017, le résultat est significatif avec une baisse de près de 33% des frais par rapport à 2016. En valeur absolue, la sortie de la dette toxique, c'est 1 M€ de frais financiers en moins entre 2016 qui représente la dernière année avant la sortie de la dette toxique puisque la dernière échéance était en janvier 2016.

66	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Charges financières	3 003 k€	3 169 k€	3 311 k€	2 225 k€	-778 k€
<i>Evolution annuelle</i>		5,54%	4,48%	-32,8%	-25,91%

Cette sortie réussie de la dette toxique a été longuement exposée dans les documents budgétaires précédents.

Avec la sortie de la dette toxique, la ville voit ses charges financières diminuer pour la première fois en 2017. Pour 2019, les frais financiers devraient se stabiliser au niveau de 2018.

Tendances :

- Prévisions BP 2017 : 2 550 k€
- Prévisions BP 2018 : 2 650 k€
- Prévisions BP 2019 : entre 2 600 k€ et 2 650 k€.

Une stabilité retrouvée des charges financières depuis la sortie de la dette toxique en 2016.

Le budget comporte d'autres charges dont les volumes contraints se reconduisent d'année en année. De manière simplifiée, il s'agit des postes stables suivants :

- ⇒ FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 332 k€,

Ce prélèvement sur fiscalité correspond à des effets induits de la réforme de la taxe professionnelle, il n'évolue plus.

- ⇒ Dégrevement de taxe d'habitation des locaux vacants : 50 k€,

Le contentieux de cette taxation relève de la Commune, à la lecture des sommes demandées les années passées, son coût devrait s'élever à cette hauteur.

- ⇒ Charges exceptionnelles : 50 k€,

Ce volume budgétaire absorbe essentiellement des régularisations comptables telles que les annulations de titre sur exercices antérieurs.

- ⇒ Dépenses imprévues : 100 k€,

Cette enveloppe permet le déblocage de fonds en urgence même lorsqu'aucun crédit n'est ouvert au budget. Un niveau deux fois moins élevé de 50 k€ sur la section d'investissement car les besoins portent avant tout sur le fonctionnement.

1.1.2. Evolutions prévisionnelles des recettes de fonctionnement

Dans le projet de loi de finances pour 2019, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale de 2018, c'est le cas notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est maintenue au même niveau. Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards € dont 1,8 Md€ pour le bloc communal. Parallèlement à la loi de finances pour 2019, une loi spécifique sur les finances locales devrait être adoptée au printemps 2019 et met, pour le moment, les collectivités face à des incertitudes.

Ces tendances : stabilité des taux et forte baisse des dotations de l'Etat induisent plus de rigueur sur Romans que par ailleurs... Pour les collectivités locales, les ressources de fonctionnement progressent davantage en 2017 qu'en 2016 (+2,3 % après +0,5 %), grâce notamment au dynamisme des recettes fiscales et également en raison d'une baisse moins marquée des concours financiers de l'Etat (-5,6 %, après -8,0 % en 2016). En résumé, la Ville fait plus d'effort sur la fiscalité que les autres ce qui se traduit par une gestion plus rigoureuse des deniers publics comme le montre les résultats exposés précédemment sur les charges de gestion.

Depuis 2014, les impôts des romanais n'ont pas augmenté. **La Municipalité refuse de faire payer aux contribuables la baisse des dotations de l'Etat.** Les dotations ne devraient pas diminuer en 2019, la situation de la Ville restera identique.

Pour 2019, les tendances se confirment donc :

- ⇒ **Une fiscalité communale stable** : les taux communaux demeurent au même niveau depuis 2014. Ce choix est maintenu. Les dispositions prévues pour la taxe d'habitation portent sur un dégrèvement pour les contribuables. A ce jour, 23% des contribuables ne paient pas de taxe d'habitation. D'ici à 2020, 64% des contribuables verra son imposition ramenée à 0€. Au cumulé, 87% des contribuables ne devraient plus s'acquitter de cette taxe.

Annoncée il y a quelques mois, une incertitude pèse sur la suppression totale de taxe d'habitation. Une loi spécifique sur les finances locales pourrait l'entériner au premier semestre 2019. Elle définirait le nouveau système fiscal local au-delà de 2020.

Cette suppression partielle ou totale de la taxe d'habitation amène une nécessaire réflexion sur le financement des sommes perdues à ce titre. La mission d'expertise confiée à Alain RICHARD et Dominique BUR sur la refonte des ressources des collectivités locales a abouti à la présentation d'un rapport le 9 mai 2018.

Deux scénarios ont été avancés :

- Remplacer les 26 milliards de produit de la taxe d'habitation communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements, complétée par une attribution d'impôt national ;
- Remplacer entièrement la taxe d'habitation par l'attribution d'impôt national aux communes et aux EPCI à fiscalité propre.

C'est le premier scénario qui serait privilégié si la taxe d'habitation venait à être totalement supprimée. Cette position a été annoncée lors de la réunion de l'instance de dialogue de la Conférence nationale des territoires du 4 juillet 2018. Un doute subsiste sur un transfert de la taxe foncière uniquement vers le niveau communal. En effet, un transfert d'une partie au niveau intercommunal est également avancé. En échange, les départements recevraient « une fraction d'impôt national ». C'est la loi spécifique aux finances locales de 2019 qui devrait donner le scénario final retenu.

- ⇒ Des dotations ne baisseraient pas plus en 2019 qu'en 2018. Cette affirmation s'interprète au niveau global : les enveloppes de l'Etat seraient égales entre les deux exercices. Cela signifie qu'en fonction de l'évolution de données propres à chaque Communes, certaines collectivités seront gagnantes, d'autres non.

Pour Romans, toutes dotations et allocations confondues la Ville percevait 9,6 M€ en 2013. La baisse se situe au niveau de la dotation forfaitaire. Elle était de 6,36 M€ en 2013, elle est de 3,79 M€ pour 2018. La perte pour la Ville de Romans est donc bien de 2,5 M€ par an... soit des pertes cumulées de plus de 9 M€ depuis le début du mandat. Cependant, 2018 a marqué une rupture puisqu'une croissance de 30 k€ a été constatée soit + 0,4 % par rapport à l'année précédente.

1.1.2.1. Les produits directs des activités

La Ville a déployé une nouvelle stratégie tarifaire en début du mandat. La fin du tout gratuit sans choc tarifaire aboutit à des grilles pertinentes et efficaces.

La structure des tarifs demeurera identique jusqu'à la fin du mandat. D'ici là, les seules évolutions relèveront de l'indexation des prix sur le coût de la vie.

Après un net tassement en 2015, la dynamique des produits a été forte en 2016.

2017 présente un résultat en baisse notamment avec la fin de la recette issue de l'Agglo pour la mise à disposition du service jeunesse (2013 à 2016). Jusqu'en 2016, l'Agglomération finançait directement des actions communales, la compétence a été rendue en 2016. La Ville ne perçoit plus entre ces financements qui pouvaient atteindre 180 k€ par an. Cette perte de recette a été compensée par une intégration dans l'attribution de compensation.

70	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Produits des tarifs	1 952 k€	1 870 k€	2 054 k€	1 767 k€	-185 k€
<i>Evolution annuelle</i>		-4,17%	9,80%	-13,97%	-9,48%

Comme anticipé, le résultat 2018 devrait évoluer à la baisse car les produits du stationnement ont intégré le budget annexe du fait de la réforme imposée par la loi MAPTAM.

L'année 2019 présentera un produit relativement stable par rapport à 2018. Une légère baisse existe en raison du retour à la semaine de 4 jours dans les écoles et la disparition des recettes liées aux temps d'activité périscolaire (TAP).

Tendances :

- Prévisions BP 2017 : 1 900 k€
- Prévisions BP 2018 : entre 1 481 k€ (+ 400 k€ transférés au budget annexe)

- Prévisions BP 2019 : entre 1 350 et 1 450 k€

La stabilité de la politique tarifaire est reconduite pour 2019.

1.1.2.2. Les produits de fiscalité

Sur la première partie du mandat, les résultats constatés de 2014 à 2017 montrent une progression de l'ordre de 540 k€ sur les produits de fiscalité à taux constants.

73	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Fiscalité communale	21 993 k€	22 678 k€	22 549 k€	22 535 k€	542 k€
<i>Evolution annuelle</i>		3,12%	-0,57%	-0,06%	2,46%

La Municipalité a opéré ce choix courageux de la stabilité des taux de fiscalité. Si on compare sur 2017, les communes avaient encore décidé d'augmenter leur taux en moyenne de 0,40 % pour la taxe d'habitation et pour + 0,70 % sur la taxe sur le foncier bâti.

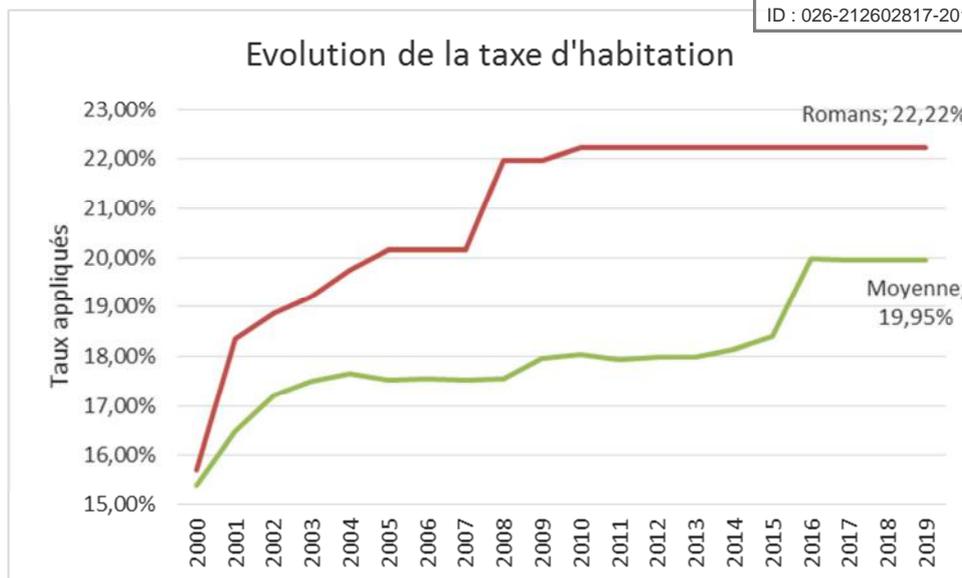
	Romans 2016 / 2017	Communes 2016 / 2017
Taxe d'habitation	0%	0,40%
Taxe sur le foncier bâti	0%	0,70%

Sur la base des données de série longue exposées dans le rapport de l'observatoire de finances publiques, on peut recomposer en point les évolutions auxquelles les romans ont échappé. Ainsi, par rapport à la moyenne des communes, les contribuables ont économisé + 2,66 % de taxe d'habitation et + 3,05 % de taxe sur le foncier bâti.

	2014	2015	2016	2017	Cumul
Taxe d'habitation – Romans	0	0	0	0	0
Taxe d'habitation – Moyenne communes en point de fiscalité	0,06%	0,24%	0,18%	0,11%	0,59%
Taxe foncier bâti – Romans	0	0	0	0	0
Taxe foncier bâti – Moyennes communes en point de fiscalité	0,10%	0,31%	0,33%	0,15%	0,89%

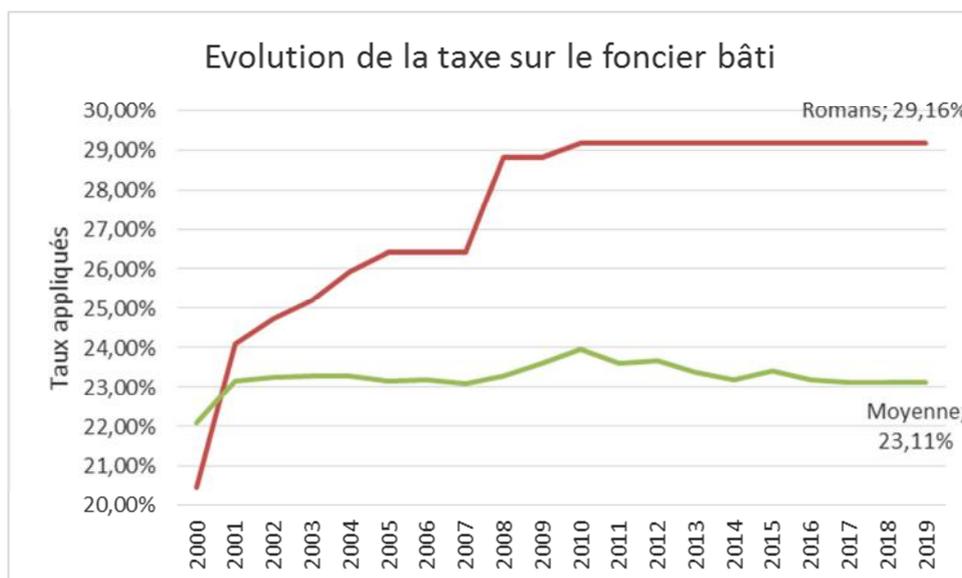
Pour le vote du budget primitif 2019, aucune hausse programmée des taux d'imposition. **Les élus de la Majorité restent inflexibles : stabilité des taux sur le mandat.**

Les graphiques resituent ces éléments dans une perspective pluriannuelle étendue. Le graphique ci-après montre bien la rupture de cette Municipalité par rapport aux précédentes. De 2000 à 2010, le taux de taxe d'habitation a progressé de 41 % à Romans alors que les Communes de la strate l'avaient laissé dériver de 17 %. De 2013 à 2017, il a progressé de 11 % dans les Villes comparables. Ainsi, le choix de la Municipalité rapproche Romans de la « norme fiscale » des Villes de 30 à 50 000 habitants.



Une évolution encore plus impressionnante a été constatée sur la taxe sur le foncier bâti.

En effet, les modifications de périmètre de la strate (des communes rentrent et d'autres sortes) ainsi que l'évolution de l'intercommunalité aboutissent à une quasi stabilisation du taux de taxe sur le foncier bâti alors qu'il a subi des chocs successifs sur Romans. Inférieur à la strate de 1,5 point en 2000, il est supérieur de près de 6 points en 2017. De 2000 à 2010, la progression romanaise fut de 42,5 % contre à peine 8 % dans les Villes comparables.



Tendances :

- Prévisions BP 2017 : 28 923 k€
- Prévisions BP 2018 : 28 787 k€
- Prévisions BP 2019 : entre 28 950 k€ et 29 150 k€

+ 0 % sur les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières.

1.1.2.3. Les concours financiers de l'Etat et des autres partenaires

En raison de la baisse des dotations de l'Etat, c'est sur ce bloc que la tendance baissière est la plus forte.

En 2017, Romans a passé la barre des - 20 %. La baisse étant amenée se poursuivre mais de manière moins franche, le résultat devrait s'approcher d'une perte de - 25 % sur le mandat. Ce constat renforce l'ampleur du challenge de stabilité fiscale que relève chaque année la municipalité.

74	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Dotations et participations	10 586 k€	9 514 k€	8 518 k€	8 239 k€	-2 347 k€
<i>Evolution annuelle</i>		-10,13%	-10,47%	-3,28%	-22,17%

Ainsi, de manière détaillée, les versements de dotations et compensations ont plusieurs origines avec des évolutions contrastées.

Globalement, entre 2014 et 2017, la Ville a perdu près de 2 M€ pour une baisse de dotation d'environ - 2,2 M€. Ces évolutions s'expliquent ainsi :

DGF	2014	2015	2016	2017	Evolutions
Dotation forfaitaire	6 051 k€	5 174 k€	4 296 k€	3 828 k€	-2 223 k€
Dotation de solidarité urbaine	1 397 k€	1 410 k€	1 424 k€	1 621 k€	224 k€
Dotation nationale de péréquation	412 k€	495 k€	479 k€	431 k€	19 k€
Total DGF	7 860 k€	7 078 k€	6 199 k€	5 880 k€	-1 980 k€
<i>Evolution annuelle</i>		-9,95%	-12,41%	-5,15%	-25,19%

Pour 2017, la dotation forfaitaire poursuivait son érosion avec - 468 k€. Parallèlement, Romans a bénéficié de la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Auparavant, les anciennes règles bonifiaient sensiblement la dotation des 250 premières communes de plus de 10.000 habitants. Romans se classait proche de ce rang mais toujours au-dessus. Les nouvelles règles écartent certaines Villes. La dotation se répartissant sur moins de Communes, celles restantes captent plus de financement. Le schéma de calcul a été refondu et la DSU de Romans connaît une hausse régulière depuis 2017. Elle se renouvèlera probablement - pour 2019.

Sur les dotations et allocations versées par l'Etat :

- ⇒ Le projet de loi de finances 2019 révèle une légère hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités, au global, toutes dotations confondues. Ils atteindraient 48,2 milliards € avec une progression de +70 millions € dont 37 millions € au titre du FCTVA.
- ⇒ Après quatre années de baisse, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements est maintenue pour le deuxième année successive à hauteur de 26,9 milliards €.
- ⇒ **Sur les dotations de péréquation, il a été retenu un statu quo pour la Ville :**
 - Sur la dotation de solidarité urbaine, le Gouvernement a modifié les règles d'attribution en 2017 ce qui a permis à Romans de bénéficier d'une croissance de près de 200 000 €. Ce nouveau dispositif a perduré sur 2018 et devrait se poursuivre sur 2019 puisque le projet de loi de finances a évoqué une hausse de la DSU de 90 millions €. La progression devrait être légèrement plus faible puisqu'en 2019 le Parlement avait alloué 110 millions à la péréquation des Villes.
 - Sur la dotation nationale de péréquation, cette dotation fonctionne selon des dispositifs aussi complexes qu'obsolètes. Pensée à l'époque de la taxe professionnelle, les raisonnements qu'ils sous-tendent n'ont guère évolué depuis. Elle devait disparaître dans le projet de réforme de la DGF de 2016. Ce projet étant suspendu, elle demeure. Sans abondement particulier, il a été retenu qu'elle serait stable.

A titre informatif, les montants mis en répartition entre les communes de métropole en 2018 sont de 750 M € (578 M € pour la part principale et 172 M € pour la majoration). Romans a perçu 388 290 € en 2018.

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
D'ailleurs, avec le redécoupage du paysage intercommunal au niveau national, Valence Romans Agglo qui n'était ni contributeur, ni bénéficiaire de ce fonds, devient faible contributeur (137 140 € en 2018, soit 0,6 € par habitant). Le paiement de cette somme est réparti entre l'Agglo (37,7%) et les communes membres (62,3%). Pour Romans, 13 326 € ont été payés à ce titre sur l'année 2018, soit 0,39 € par habitant.

Sur les allocations compensatrices, plusieurs éléments se distinguent :

- ⇒ L'allocation compensatrice pour les personnes exonérées de taxe d'habitation est calculée sur des données réelles. Les bases des habitations des personnes exonérées sont multipliées par le taux de taxe d'habitation de 1991 année de mise en place du dispositif. Compte tenu de la revalorisation probable des valeurs locatives en loi de finances, le montant de cette allocation pourrait être majoré à cette hauteur... mais des effets démographiques affaiblissent d'autant cette prévision.
- ⇒ Les autres allocations compensatrices sont dites « *variables d'ajustement* » des enveloppes votées en loi de finances. De manière simple, dès lors que la loi de finances alloue des montants supplémentaires à certaines enveloppes de péréquation, l'Etat prélève sur ces allocations versées aux communes. Ces allocations diminuent chaque année pour permettre de dégager des augmentations de dotations pour la DGF notamment.

A ce titre, la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) a été supprimée à compter de 2018. Elle correspondait aux anciennes compensations fiscales de taxe professionnelle, agrégées en une enveloppe unique lors de la réforme de la taxe professionnelle. D'autres variables d'ajustement financent désormais la péréquation.

Sur les autres ressources :

- ⇒ Sur les dotations et participations diverses de l'Etat non concernées par les débats évoqués en amont, la stabilité a également été retenue. Toutefois, la commune devrait percevoir des indemnités de l'Etat dans le cadre des coûts d'organisation des élections européennes.

Sur 2018, la dotation pour délivrance des titres sécurisés a été revalorisée. Son montant forfaitaire est de 8 580 € par an et par station. En outre, pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes d'identité au cours de l'année précédente, la commune reçoit 3 550 euros annuels supplémentaires.

- ⇒ Sur les participations des autres partenaires, la tendance précédemment décrite perdure avec toujours un niveau relativement élevé d'incertitude quant aux montants réellement encaissés de la CAF. A noter, la perte du fond d'amorçage de la CAF pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec le retour à la semaine de 4 jours, elle correspond à près de - 90 000 € par an.

Tendances :

- Prévisions BP 2017 : 7 916 k€
- Prévisions BP 2018 : 8 020 k€
- Prévisions BP 2019 : entre 7 700 k € et 7 800 k€

La suspension de la baisse des dotations permet d'escompter une faible diminution de ces ressources.

1.1.2.4. Les autres recettes de fonctionnement

Elles peuvent être décomposées en plusieurs blocs qui connaissent des variations plus ou moins importantes en fonction des années :

- ⇒ Les remboursements de masse salariale dits atténuation de charges (chapitre 013) : sur la période 2015 – 2017, ils s'élèvent en moyenne à 330 k€. Le montant de 2018 sera maintenu pour 2019 à 260 k€ en 2019 en raison des modifications des contrats d'assurance. Sur certaines prestations des assurances, l'auto-assurance apparaît plus efficace. En conséquence, la baisse des produits attendus est plus faible que la baisse des charges constatée par ailleurs.
- ⇒ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) correspondent pour l'essentiel aux loyers perçus par la commune lorsqu'elle joue le rôle de bailleur. Cette activité marginale recouvre pour l'essentiel les produits perçus sur les locaux avenue Bozambo.

En outre, sur 2018, l'enveloppe de produit a progressé dans la mesure où le budget annexe stationnement abonde désormais le budget général. L'excédent entre charges transférées et produits constatés contribue à l'équilibre du budget général. En effet, la loi flèche une partie des produits issus des forfaits post stationnement vers la rénovation des voiries qui impactent le budget général.

- ⇒ Les produits financiers : l'enveloppe du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques abonde cette ligne de plus de 1,5 M€ pour encore dix années.
- ⇒ Les produits exceptionnels : aucune prévision budgétaire n'est réalisée par nature. Les décisions modificatives les constatent progressivement tout au long de l'exercice.

Par ailleurs, des opérations d'ordre correspondant à des étalements de produits ajustent les recettes à prévoir.

Pour le vote du budget primitif 2019, en dehors des produits nouvellement constatés du fait de la sortie de la dette toxique, il peut être estimé les tendances sur les chapitres 013 et 75.

Tendances :

- Prévisions BP 2017 : 410 k€
- Prévisions BP 2018 : 713 k€
- Prévisions BP 2019 : entre 770 k€ et 780 k€

Enfin, sur les recettes de fonctionnement, l'autofinancement de 2019 se composera également des reprises de provision suivantes :

- ⇒ 800 000 € de reprise de provision pour gros travaux dans les écoles,
- ⇒ 920 000 € de cession des terrains dits « Porchier » : cette somme permettra de reconstituer l'offre de terrains sportifs,
- ⇒ 400 000 € de provision pour risque financier du fait de la dette toxique : la reprise s'est étalée sur cinq années et s'achève en 2020.

1.1.3. Evolutions relatives aux relations financières avec la Communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération a délibéré sur un pacte financier et fiscal en 2017. Ce dernier régit les relations entre l'Agglomération et ses Communes membres. A ce titre, l'objectif d'optimisation des relations avec l'intercommunalité demeure intact depuis le début du mandat. La présentation ci-après développe ce

mode d'échange au travers des items retenus par ledit pacte.

- ⇒ Le soutien aux communes : le projet de territoire prévoit une répartition du volume d'investissement sur le mandat sur le territoire.
- ⇒ La prise en compte de la situation des communes dans le cadre des transferts de compétences : la Ville a transféré compétences et services conformément à ses intérêts. Les services communs entre les deux Villes centre et l'Agglomération constituent un modèle atypique qu'il convient de conforter dès lors qu'il existe une pertinence réciproque entre les parties. Ainsi, en 2018, la Ville a accentué la mise en commun par le Service des Archives.
- ⇒ La politique de redistribution fiscale : en 2018, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été ramenée de 8,98 % à 7,95 % pour les romans. Les gains pour les contribuables sont différents en fonction des situations. Pour des locataires d'appartement, la diminution s'est située entre 8 et 15 € sur les charges refacturées. Pour les propriétaires de maison, elle a été moins sensible, entre 5 et 10 € sur la feuille d'impôt foncier, puisque cette dernière recouvre d'autres impositions qui progressent du fait de l'indexation des bases fiscales en loi de finances.

En outre, le pacte a introduit un mécanisme de solidarité sur la base d'un système de prélèvement reversement. A compter de 2018, les attributions de compensation sont minorées d'une part de la croissance de la taxe foncière économique. Cette manne financière perçue par l'Agglomération sera redistribuée par le biais d'une dotation de solidarité communautaire. Ce dispositif s'applique depuis la fin de l'année 2017 du fait d'un abondement de 300 k€ de l'Agglomération.

Ainsi, en 2017 et 2018, la Ville n'a pas contribué mais a bénéficié de 50 000 € deux années de suite. En 2019, les 50 000 € seront toujours perçus mais autofinancés à 50 % par Romans puisque la Ville a bénéficié de l'entrée en fiscalité d'importants locaux professionnels en 2018.

1.1.4. La gestion des budgets annexes

Au budget primitif 2019, la Ville dispose de trois budgets annexes : budget de l'Eau potable, budget Romans scènes, Budget Parcs de stationnement.

Pour les trois budgets, les tendances qui se dessinent sont plus simples que celles exposées sur le budget principal.

Sur le budget de l'eau :

- ⇒ Les dépenses de fonctionnement évoluent peu puisque ce budget demeure essentiellement tourné vers l'investissement. Il revient au délégataire d'entretenir les réseaux au quotidien et de facturer les charges afférentes.
- ⇒ Les recettes de ce budget resteront stables. La baisse progressive du prix de l'Eau n'impacte pas les moyens de ce budget. Ce sont les négociations menées en début de mandat qui ont produit un premier allègement de la facture des usagers. Puis sur 2018 et 2019, la renégociation de la délégation de service public sur la gestion du réseau d'eau potable permettent des baisses successives constantes mais sans brutalité. Les résultats de la politique de la Municipalité peuvent se lire en comparant les factures d'eau de 2013 et 2014 et celle de 2019 et 2020. Les efforts cumulés pour le pouvoir d'achat des romans apparaissent clairement : - 19 % sur la part gérée par la Commune dans son contrat de délégation de service publique.
- ⇒ Sur l'investissement, la Ville maintient son niveau d'endettement et adapte ses investissements pour que les nouveaux emprunts n'excèdent pas le remboursement du capital. Pour autant, en 2019, des travaux pour sécuriser la ressource en eau seront probablement inscrits... mais ils concernent la qualité de l'eau pour une cinquantaine d'années.

Sur le budget Romans scènes :

- ⇒ Les dépenses de fonctionnement retracent les charges de programmation annuelle pour les trois lieux concernés. Le périmètre de dépenses demeure identique depuis le début de mandat.
- ⇒ Les recettes proviennent de la fréquentation des lieux de spectacle. A ce titre, la Municipalité maintient un niveau de service équivalent depuis le début du mandat à coût constant. La subvention d'équilibre sera renouvelée à hauteur de 750 k€.
- ⇒ Les dépenses d'investissement autres que celles générées par l'amortissement des biens sont financées par subvention du budget général en fonction de la programmation des investissements sur le bâtiment.

Sur le budget Parc de stationnement :

- ⇒ Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des coûts liés aux stationnements. La remise en concurrence du parc d'horodateurs permettra de réaliser une économie substantielle de fonctionnement en 2019 puisqu'un parc neuf appelle des coûts de maintenance limités.
- ⇒ Les recettes devraient suivre la tendance constatée sur 2018 et se situer aux alentours de 900 k€ pour 2019 en hypothèse basse. Cette projection devrait maintenir le niveau d'excédent à reverser en absorbant définitivement le déficit antérieur constaté sur le parking Sabaton.
- ⇒ Sur l'investissement, la seconde tranche de la stratégie de stationnement sera mise en œuvre. Après une année 2018 qui a vu les nouveaux principes s'installer, il convient de moderniser les outils du stationnement comme évoqué ci-avant.

1.2. Evolutions annuelles et pluriannuelles en matière d'investissement

La Municipalité engage depuis le début du mandat une reprise et une réorientation de l'investissement. Comme la Municipalité s'y était engagée la **charge nette a progressé de 50 %**.

Le montant ainsi exprimé correspond à la charge nette investie. Ainsi, le niveau d'effort réalisé correspond à 5,5 M€ en charge nette en vitesse de croisière. Pour autant, **sur les années 2018 à 2020, la Ville s'est engagé sur un programme renforcé de 800 k€ de plus par an dans les écoles** dans le cadre d'un ambitieux plan de rénovation.

Cette enveloppe de 6,3 M€ se traduit par des montants investis bien plus élevés. La politique de recherche de financement transforme cette capacité en un niveau de dépenses supérieur à 10 M€ sur ces trois années.

1.2.1. Evolutions prévisionnelles concernant la section d'investissement

Le financement des investissements s'appuie sur plusieurs ressources, il est entendu ici que les dépenses considérées excluent le financement du remboursement de la dette. Dans ce cas, l'autofinancement retenu correspond à l'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette : solde disponible des produits de fonctionnement une fois couvertes les charges de fonctionnement et l'annuité de la dette.

Ainsi, le besoin de financement est couvert par cinq familles de ressources avec des décompositions plus ou moins vastes et hétéroclites :

⇒ Les ressources propres d'investissement résiduelles :

- Le FCTVA constitue un remboursement partiel de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement du passé, il est perçu à Romans avec deux ans de décalage et se calcule sur la base de certaines dépenses auxquelles il est appliqué un taux de 16,404 %,
- Le produit des amendes de police : versé comme une subvention pour les dépenses de sécurisation de la voirie, il est alloué chaque année. La mise en place de la dépenalisation du stationnement le ramènera à des niveaux cinq fois moins élevés soit un peu moins de 100 k€,
- La taxe d'aménagement est perçue du fait de nouvelles constructions ou additions de construction. Elle finance un vaste ensemble de charges de la sécurité des espaces à l'édification de règles d'urbanisme. A ce titre, 2017 et 2018 montrent un renforcement du dynamisme des chantiers sur la Commune. Alors qu'en 2013 et 2014, la Ville encaissait péniblement moins de 300 k€, **en 2017 et 2018, ce seront entre 800 et 900 k€ qui viendront compléter le financement du développement urbain.**
- L'autofinancement : il est annuel pour ce qui relève de l'épargne nette. Il s'agit de la marge de manœuvre issue de l'exercice comptable. Il est pluriannuel pour la part correspondant au prélèvement dans le fonds de roulement en excédent.

⇒ Le produit des cessions : lorsque la collectivité valorise ses actifs par une vente, ces ressources sont employées au financement des équipements. Les résultats des démarches entreprises par la Ville portent leur fruit et permettent également le réinvestissement dans des secteurs où les besoins existent. Ainsi le produit de **la cession des terrains dits Porchier aura été intégralement investi dans des équipements sportifs d'ici à 2020** : terrains et locaux pour les Damiers, amélioration des équipements pour les boulistes par la construction d'une halle couverte.

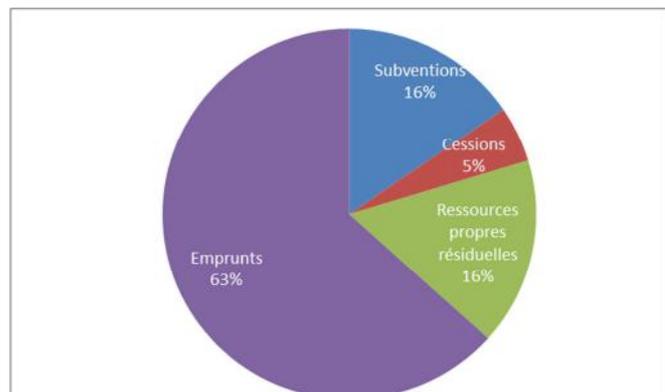
⇒ Les subventions et le mécénat : dédiés à certaines opérations, ces recettes dépendent des règles des financeurs. A compter de 2019, les financements provenant de la rénovation urbaine entreront en vigueur. Ainsi, ce sont près de 2,5 M€ qui sont attendus en provenance d'une multiplicité de partenaires financiers au rang desquels figurent les citoyens et les entreprises qui financent les chantiers de rénovation du patrimoine au travers d'un mécénat particulièrement pro-actif sur la Tour Jacquemart. Dans ce dossier, il est attendu plus de 50 % de financement public et près de 20 % de financement provenant de mécènes.

⇒ L'emprunt : il complète le financement du besoin de financement. Toutefois, la Municipalité limite cette ressource de sorte à poursuivre le désendettement sur le mandat.

Sur 2014 - 2017, les opérations qui s'élèvent à 23,5 M€ sur quatre ans ont été financées comme suit :

- ✓ Ressources propres résiduelles : 3,9 M€
- ✓ Subventions et mécénat : 3,6 M€
- ✓ Cessions : 1,1 M€
- ✓ Emprunts : 15 M€

Le montant des emprunts s'est accru dans la mesure où pour sortir de la dette toxique, la Ville a dû contractualiser 10 M€ de nouveaux financements. Ces derniers encaissés en 2016 et 2017 excèdent les besoins de financement de deux années mais correspondent à ceux de trois ans. En 2018, il pourra être constaté ces effets retranscrits lors du prochain rapport d'orientation budgétaire.



Envoyé en préfecture le 03/12/2018

Reçu en préfecture le 03/12/2018

Affiché le



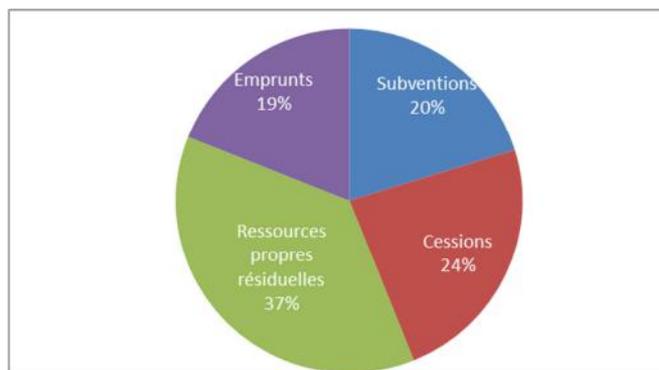
ID : 026-212602817-20181203-DELI2018_155BIS-DE

Le périmètre budgétaire 2018 apparaît bien supérieur à celui voté lors du budget pour deux raisons. D'une part les volumes de reports se sont avérés élevés compte tenu des opérations en lissage sur plusieurs exercices. D'autre part, la décision modificative de mi-année comportait de nombreuses inscriptions complémentaires notamment en raison des financements obtenus dans le courant de l'année.

Ainsi, le volume prévisionnel investis est quasiment deux fois plus élevé et se situe à près de 13 M€. Il est probable qu'avec les effets liés aux reports, ce soient 8 à 9 M€ qui soient investis sur cette année... ce qui constituerait un élan supplémentaire dans la dynamique de reprise initiée depuis 2014. Cet essor s'explique également par les nouvelles modalités de financement précédemment décrites.

- ✓ Ressources propres résiduelles et autofinancement : 4,9 M€
- ✓ Subventions et mécénat : 2,7 M€
- ✓ Cessions : 3,1 M€
- ✓ Emprunts : 2,5 M€

En 2018, les produits de cessions envisagés ces dernières années conforteront nettement le financement du programme d'investissement. En outre, les fonds propres et autres ressources résiduelles (FCTVA, taxe d'aménagement) complètent un net rééquilibrage dans des modalités de financement où l'emprunt recule.

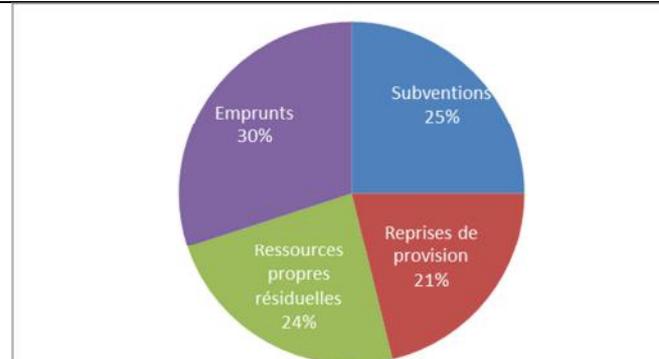


L'ambition de la fin de mandat est de financer 6,3 M€ par an de charge nette d'investissement pour 2019 et 2020. Sous réserve des derniers ajustements budgétaires et au regard des prévisions évoquées ci-avant, leur financement serait le suivant sur 2019 :

A titre prévisionnel, ce seraient un peu moins de 10 M€ d'investissement d'inscrit au budget 2019, avec un financement extrêmement équilibré de la manière suivante :

- ✓ Ressources propres résiduelles : 2,4 M€
- ✓ Reprise de provisions : 2,1 M€
- ✓ Subventions et mécénat : 2,5 M€
- ✓ Emprunts : 3,0 M€

Pour mémoire, il n'y aurait pas de cessions prévues au budget et les reports seront financés dans le courant de l'exercice.



1.2.2. Les engagements pluriannuels

Les projections pluriannuelles s'achèvent désormais à l'issue du présent mandat. En effet, la présente majorité dispose d'une vision précise de ce qu'elle souhaite réaliser. Pour autant, les électeurs décideront de l'avenir de leur Ville. Les enveloppes prévues intègrent la charge nette pour la Ville ainsi que les financements attendus par le Département ainsi que la Communauté d'agglomération.

Les interventions prévues permettraient de maintenir le cap 2018 sur 2019 et 2020... bien évidemment, sous réserve de la tenue des engagements de l'Etat en matière de politique de la Ville. La Région a, quant à elle, décidé d'un accompagnement des plus pertinents pour le développement de la Ville.

A titre prévisionnel, la trame des budgets d'investissement des deux années à venir marque une nette orientation de l'investissement vers l'ensemble des quartiers avec notamment :

- ⇒ Une première vague de déploiement de la vidéo-surveillance dans les quartiers,
- ⇒ La poursuite du programme de rénovation des écoles,

⇒ Des opérations de voirie intégrant les besoins sur tous le territoire.

En outre, une dernière opération patrimoniale fondamentale achèvera le mandat : après le calvaire des récollets et le kiosque, c'est la Tour Jacquemart qui fera peau neuve. Pour 2019 et 2020, le montant de la charge nette Ville s'élèvera à près de 6,3 M€.

Cette charge nette s'illustre au travers des principales opérations qui seront proposées au vote pour ce budget 2019. A titre indicatif, elles sont présentées dans le schéma ci-après :

Principales opérations prévues en valeur absolue



1.3. Informations relatives à la dette

Par soucis de simplification au regard du changement majeur sur la dette toxique, l'analyse portera exclusivement sur le budget général pour rendre l'analyse la plus explicite possible.

Le capital restant dû de la dette bancaire s'établissait à 59 636 k€ au 31 décembre 2015. Il se situait à 58 881 k€ au 31 décembre 2016 et à 56 261 k€ au 31 décembre 2017.

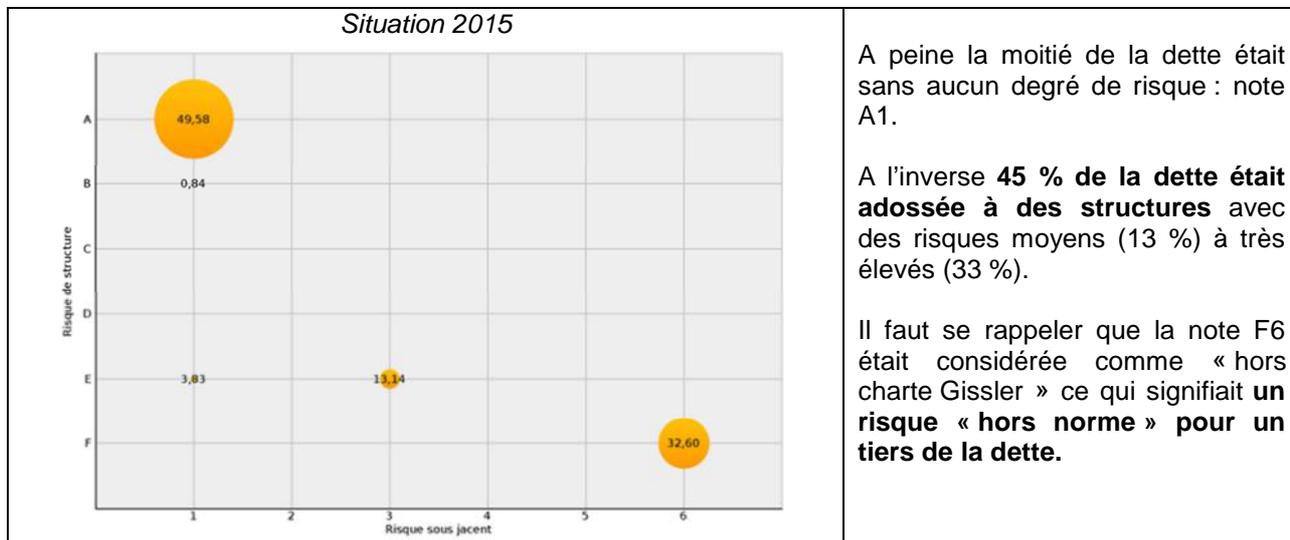
Au 31 décembre 2018, le capital restant dû devrait s'établir à 53 709 k€.

Ce montant est obtenu à partir du stock de dette bancaire de 69 583 k€ duquel est déduit la créance sur l'Etat au titre du fonds de soutien soit 15 874 k€ en 2018. Cette créance correspond au montant d'aide restant à percevoir au titre du fonds de soutien de 20 636 k€ versé par treizième à compter de 2016.

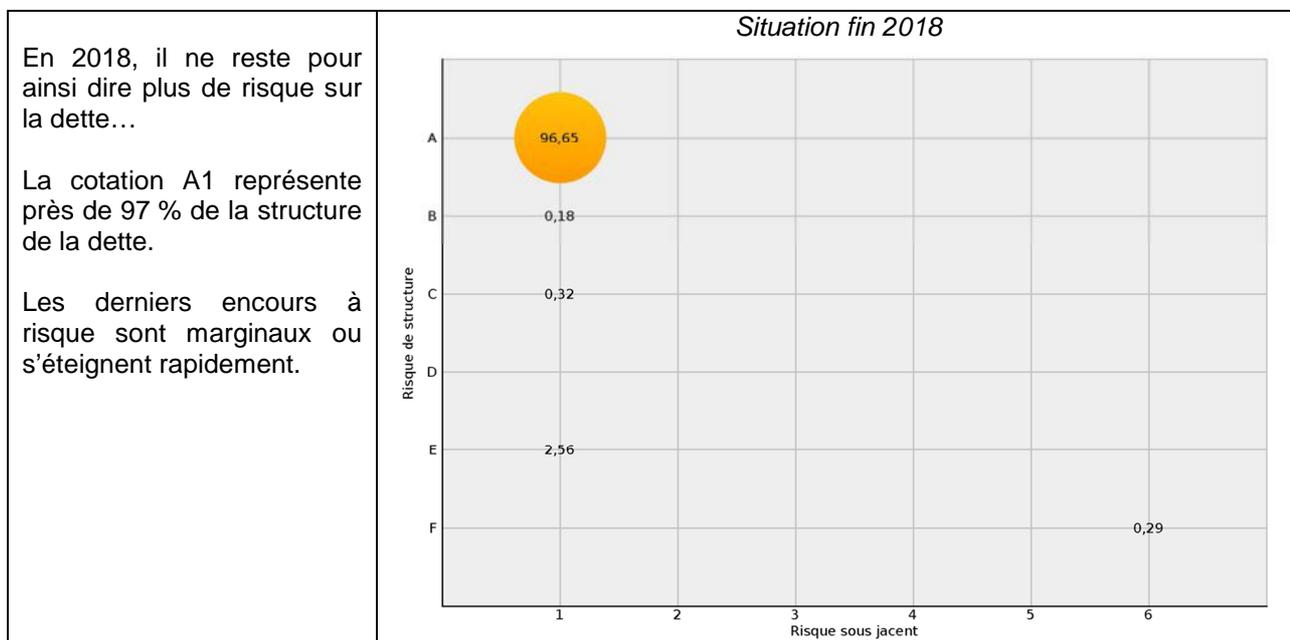
La Municipalité a réussi à désensibiliser sa dette tout en poursuivant sa trajectoire de désendettement.

1.3.1. Structure de la dette

La renégociation de la dette modifie nettement le regard à porter sur les encours de la commune. Les deux graphiques montrent le déport de la dette toxique vers la dette sécurisée.



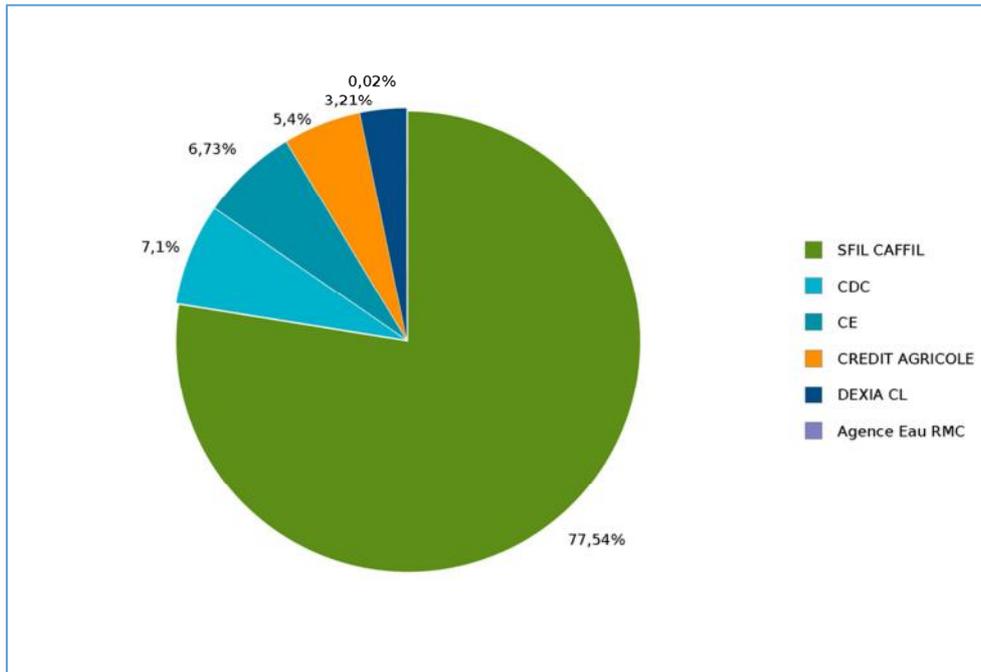
La sortie de la dette toxique conclue une année de négociation. Les deux ans de protocole se sont achevés en juillet dernier par la sécurisation des produits adossés au taux « Constant Maturity Swap » (CMS). Cette autre catégorie de produits devenait toxique en cas d'inversion de la courbe des taux. Concrètement, dès lors que les taux longs à 30 ans deviennent supérieurs à ceux à 2 ans, alors le montant d'intérêt à payer s'envolait. Cette situation est possible lorsque la courbe des taux « s'écrase ». A ce titre, aujourd'hui entre le 20 et le 30 ans l'écart n'est que de dix centimes de point ce qui montre que le risque existait réellement.



La dette est détenue essentiellement par la SFIL (Société de Financement Local) du fait à la fois des encours passés (les 45 % désensibilisés) mais aussi des nouveaux emprunts mobilisés pour sortir de cette situation.

De ce fait, la Ville a été contrainte de financer l'essentiel de ses projets de mandats auprès de la SFIL : 10 M€. Désormais, la SFIL concentre 78 % des encours ce qui laisse aux autres acteurs des perspectives de progression dans l'encours de la Ville... et stimule d'autant la concurrence lorsque la Ville appelle de

nouveaux emprunts. Pour 2018, une consultation est en cours pour 2,5 M€.



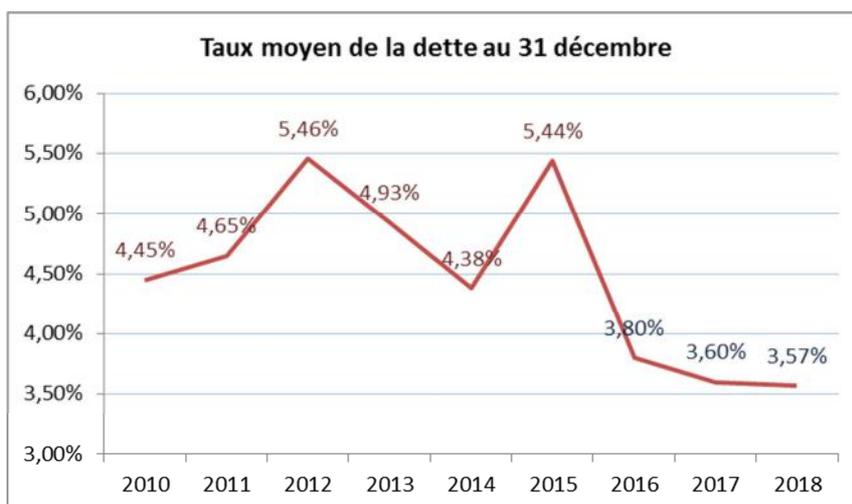
Outre la sortie de risque, la renégociation a permis l'abaissement du taux moyen de la dette.

- ⇒ Au 31 décembre 2015, le taux moyen de la dette de Romans était de 5,44 %... mais comportant un encours de 10 M€ avec un risque d'un taux à plus de 20 %.
- ⇒ Au 31 décembre 2018, il sera de 3,57% sans risque.

Ce taux reste élevé car les emprunts nouveaux avec taux bas restent limités dans les encours de la Ville.

En effet, la dette héritée avait des taux extrêmement élevés sur des durées longues dont il est compliqué et/ou onéreux de sortir. Il s'agit d'une rupture car, depuis mi-2016, la Ville connaît un taux moyen qui baisse régulièrement alors qu'auparavant il fluctuait de + ou - 1 % par an en fonction des conditions de marché.

Le graphique ci-après montre le mécanisme à l'œuvre depuis la sortie de la dette toxique :



Au demeurant, l'extinction de cette dette s'avèrera longue. Ce schéma résume bien la situation de Romans. Le risque a disparu, la lourde dette du passé demeure. En effet, hors nouveaux encours, la Ville aura des

annuités entre 6 et 7 M€ par an jusqu'en 2023. Par la suite, le rythme ne sera plus aussi élevé qu'à compter de 2032.

Le graphique ci-après met en évidence que le niveau de charge financière à régler en 2017 et 2018. C'est l'un des plus bas des dix dernières années, preuve des gains retirés de la sortie de la dette toxique. En outre, il convient de rappeler qu'en 2015, la Commune a décidé de sur-amortir le capital par une sortie d'une dette non toxique dont les taux s'avéraient trop éloignés des conditions de marché.

1.3.2. La gestion des encours : perspectives 2019

Sur l'exercice 2018, la Ville cherche à contractualiser à hauteur de 2,5 M €. Cette somme ne sera pas utilisée sur l'exercice mais sera reportée. En effet, les fonds seront mobilisés en fonction des besoins de trésorerie.

Une opération similaire est en cours sur le budget de l'Eau puisque la Ville cherche 300 k€ à mobiliser en fonction des besoins.

Avec le report de ces sommes, une baisse de la dette globale sera constatée au compte administratif 2018.

Pour 2019, des opérations similaires seront menées avec la même logique d'utilisation, une mobilisation selon les besoins de trésorerie.

Par ailleurs, en 2019, un emprunt sur le budget stationnement sera conclu pour financer les travaux de modernisation du parc horodateurs. Cet emprunt présentera une durée plus courte, a priori 15 ans, correspondant à la durée d'amortissement des horodateurs.

In fine, à fin 2019, le profil d'extinction de dette se rapprochera du schéma ci-après. Les volumes importants s'éteignent à un rythme relativement soutenu sur les dix années à venir... ce qui montre le caractère sain de la renégociation puisqu'à cette échéance, il n'y aura plus de créance sur le fonds de soutien.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les nouveaux textes visés ci-avant demandent de fournir au conseil municipal des éléments complémentaires en matière de gestion des ressources humaines. Au-delà des orientations et des choix budgétaires réalisés et décrits ci-avant, la partie ci-après détaille des éléments de contexte et extrait – comme y autorisent les textes – les éléments du bilan social permettant de débattre sur le sujet de manière général et sur l'égalité homme / femme plus particulièrement. Avant de s'achever sur cette partie, le présent rapport déclinera l'ensemble des axes évoqués précédemment à savoir :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

2.1. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2018, la collectivité emploiera 533 agents avec un taux d'emploi des travailleurs handicapés s'élève quant à lui à 7,71%

En 2018, la structure a connu peu d'aménagement en dehors du transfert du service des archives soit quatre agents pour 3,8 équivalents temps plein. Pour 2019, aucun transfert ni mutualisation ne sont envisagées. La structure de l'effectif devrait se stabiliser.

Par ailleurs, il n'y aura pas de mouvement massif dans le personnel de la collectivité. La plupart des départs en retraite d'agents actifs seront compensés, tout au plus, certains postes feront l'objet de réaffectation.

2.2. Les dépenses de personnel

Encadrées par un corpus juridique précis, les conditions de régime indemnitaire sont déterminées par délibération. Outre l'application stricte des textes, ainsi sur 2016, le conseil municipal a adopté la mise en œuvre le nouvel outil de référence des régimes indemnitaires. Le dit RIFSEPP correspond à un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. En termes de répartition de la masse salariale, les éléments suivants peuvent être ressortis de manière suffisamment explicite et précise. Il convient de noter une relative stabilité par rapport à 2015. Pour autant, le chiffre d'affaires alloué à Archer n'aura cessé de croître sur le mandat. **Le soutien aux professionnels de l'insertion représentait plus de 4 % de la masse salariale.**

Réalisation au compte administratif	2017	%
Rémunération titulaires	9 710 k€	47,05%
Régime indemnitaire (yc NBI)	2 531 k€	12,26%
Personnel extérieur (Archer essentiellement)	729 k€	3,53%
Rémunération non titulaires	1 600 k€	7,75%
Charges sur salaires (yc CNFPT + VT)	6 068 k€	29,41%
TOTAL	20 638 k€	

A partir des données disponibles à fin septembre 2018, les évolutions constatées se traduisent par une légère diminution de la masse salariale de 2016 à 2017, elle devrait s'accroître sur 2018.

Cette atténuation s'explique par une année 2016 où les agents transférés dans les services communs en

septembre ont été rémunérés pendant 9 mois par la Ville. Cette tendance bascule à partir de septembre – a contrario – une diminution de l'attribution de compensation. Par ailleurs, un décalage de facturation de la société ARCHER de 2017 sur 2018 explique la différence des crédits dépensés en 2017 et ceux projetés pour 2018. L'année 2018 se rapproche d'une année « normale » comme 2016.

Données à septembre 2018	Evolutions projetées 2018/2017	Projection 2018
Rémunération titulaires	-2,88%	9 430 k€
Régime indemnitaire (yc NBI)	+1,74%	2 575 k€
Personnel extérieur (Archer essentiellement)	+20,71%	880 k€
Rémunération non titulaires	-4,06%	1 535 k€
Charges sur salaires (yc CNFPT + VT)	1,35%	6 150 k€
	TOTAL	20 570 k€

2.3. Le temps de travail dans la collectivité

Dans le cadre du dialogue social la collectivité a décidé de réaménager le temps de travail afin d'être en conformité avec la réglementation.

Le temps de travail est passé de 36 heures par semaine, pour un temps complet, et 4 journées de réduction du temps de travail à 37 heures hebdomadaires et 9 journées de réduction du temps de travail depuis le 1er janvier 2018.

Ces évolutions demandées par l'ensemble des chambres régionales des comptes lors de leurs contrôles ont accompagné la mise en œuvre d'un processus innovant de performance sociale dont la démarche a été abondamment reprise dans les médias nationaux.

2.3.1. Focus sur la performance sociale

En préambule de la démarche de performance sociale, la Municipalité a diversifié les outils pour accompagner le changement dans la fonction publique.

Depuis 2016, la prime de départ volontaire permet à un fonctionnaire de choisir une nouvelle carrière avec un pécule lui permettant de faire de nouveaux choix.

En 2017, un protocole d'accord sur la performance collective a été signé. Le premier bilan annuel de ce protocole a donc eu lieu en juin 2018. Il reprend plusieurs axes :

- ⇒ Nouvel aménagement du temps de travail au 1er janvier 2018,
- ⇒ Application d'une prime de performance collective en 2018 au regard de la satisfaction des usagers ; **le premier versement de cette prime a eu lieu en avril 2018, il a concerné 422 agents.**
- ⇒ Réécriture des objectifs de l'entretien d'évaluation à des fins de mise en œuvre des objectifs définis dans le protocole,
- ⇒ Mise en œuvre d'une charte de gestion des mails pour fluidifier le travail,
- ⇒ Mise en place d'une charte de relations avec les élus afin d'améliorer la qualité du dialogue entre les différentes sphères de la collectivité,
- ⇒ Facilitation du travail à distance,

⇒ Adaptation du plan de formation pour garantir à l'ensemble de l'encadrement une culture commune de performance sociale. A ce titre, 3 groupes ont été formés au 1er semestre 2018, 4 groupes à compter de septembre 2018, soit 90 agents au total, sur un cursus de formation de 9 jours

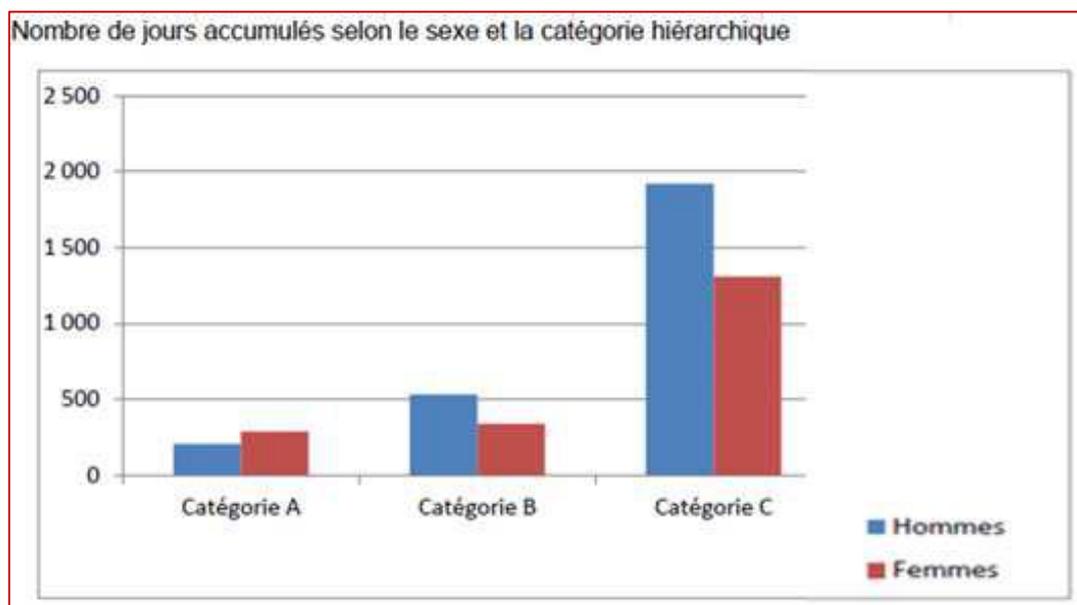
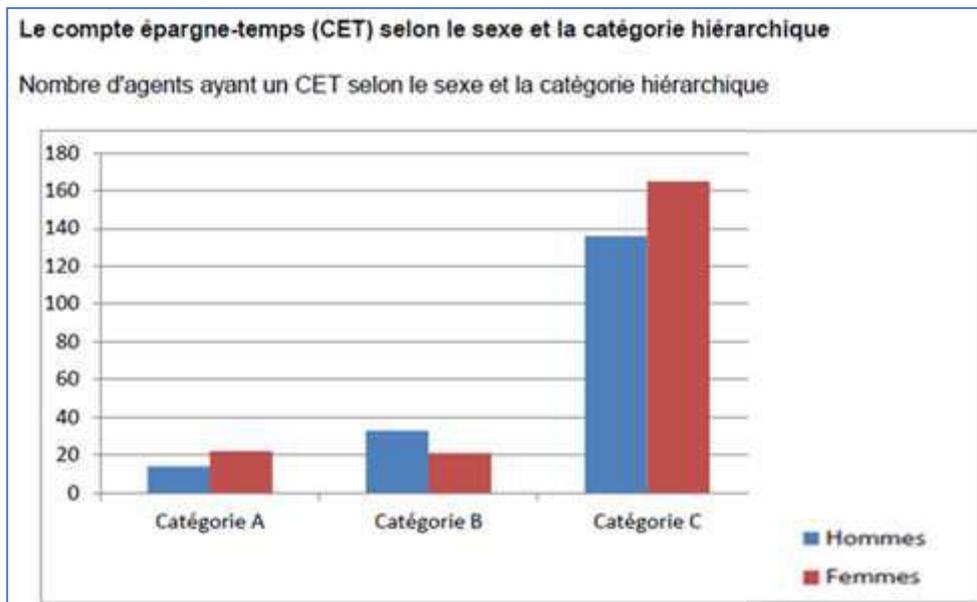
2.3.2. Utilisation du compte épargne temps

Le compte épargne temps est en progression constante : 4 587 jours épargnés dont 1 346 au titre de l'année 2017 (contre 3 803 jours en 2015).

391 agents (183 hommes et 208 femmes, toutes catégories confondues) détiennent un compte épargne temps.

49 CET ont été ouverts en 2017.

256 jours ont été utilisés en 2017, uniquement sous forme de congés.



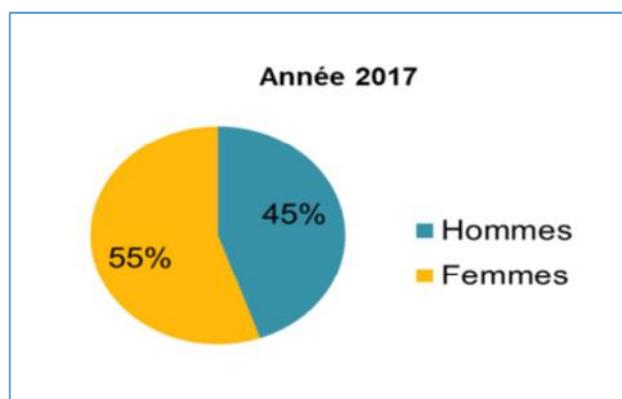
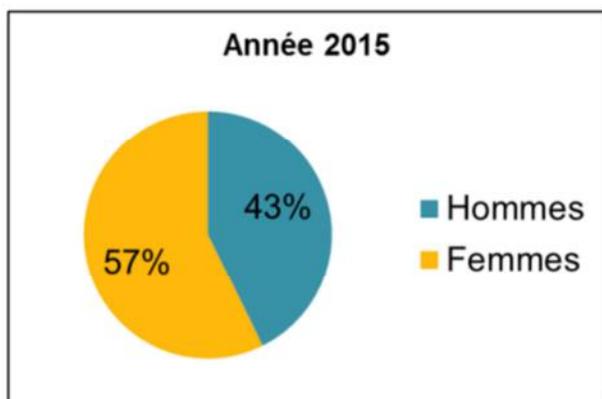
2.4. Eléments relatifs à l'égalité homme / femme

Comme l'autorise le cadre juridique en vigueur, cette partie du débat se réalise à l'appui d'extrait du bilan social.

Cette partie du rapport permet le débat, il ne pourra être ajusté les éléments que de manière biannuelle. La composition des effectifs de la Ville marque peu de distinction en fonction de la catégorie. Si les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories, elles sont mieux représentées chez les cadres que chez les cadres intermédiaires.

Au 31 décembre 2017, la composition des effectifs (emplois permanents) est la suivante :

- ⇒ Catégorie A = 29 femmes et 15 hommes soit 67,44 % de femmes
- ⇒ Catégorie B = 40 femmes et 39 hommes soit une parité absolue
- ⇒ Catégorie C = 241 femmes et 176 hommes soit 57,79 % de femmes



La baisse des effectifs depuis 2015 impacte les femmes : 34 en moins pour 9 hommes de moins. Cependant la proportion sur l'effectif global est régulière.

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la collectivité se répartit ainsi : 45% d'hommes et 55% de femmes.

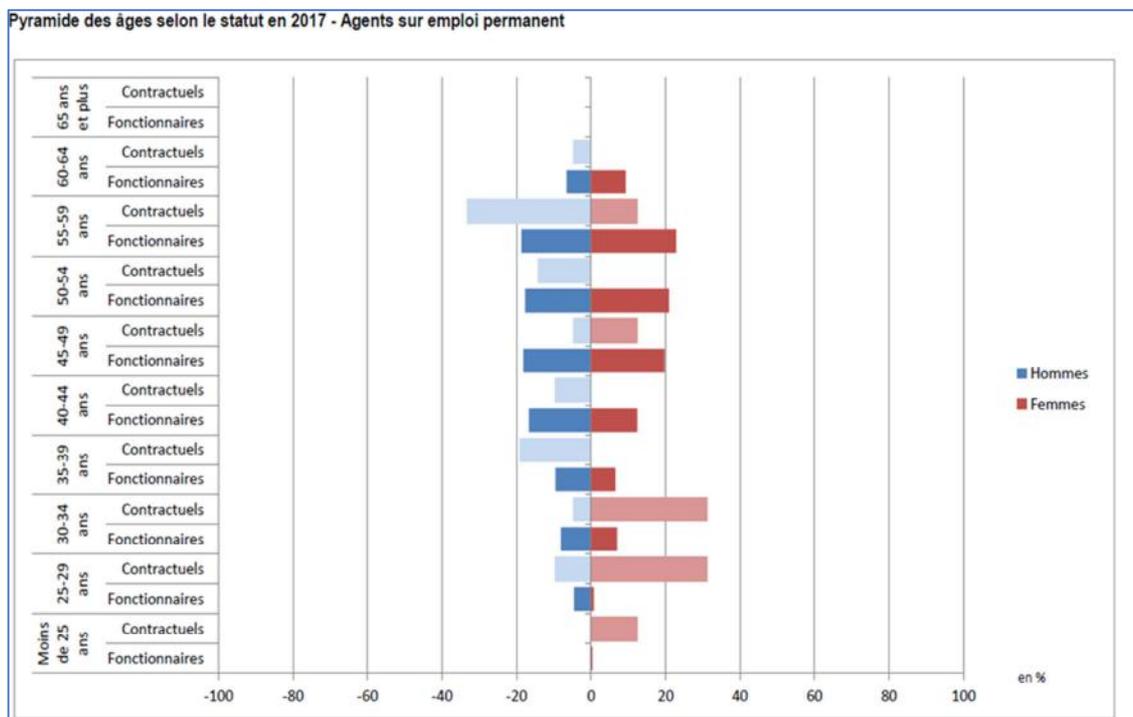
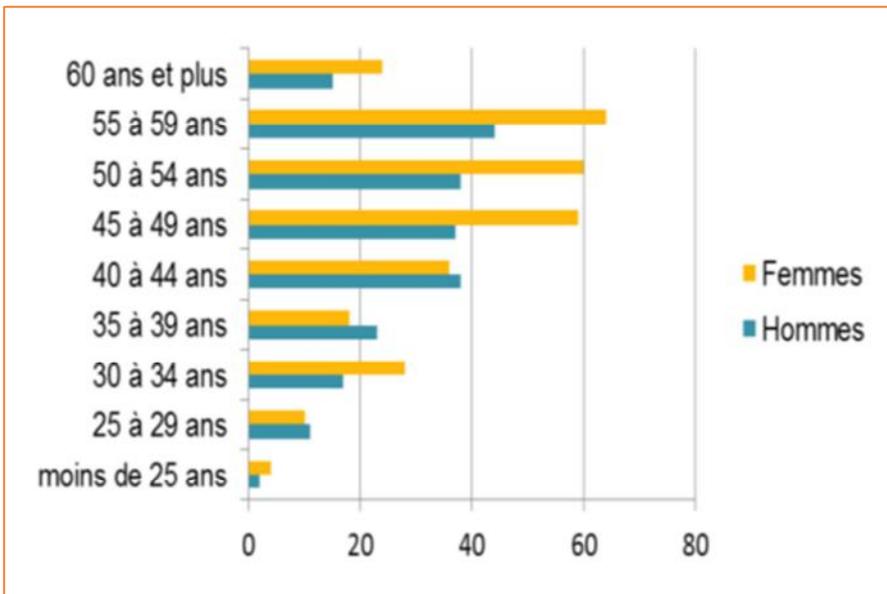
La proportion homme/femme du comité de direction est constante depuis 2015 : 3 femmes et 7 hommes.

Par ailleurs, 15 hommes et 19 femmes sont responsables de service.

Les textes prévoient qu'autant que faire se peut le débat s'appuie sur les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012. Les paragraphes suivants du rapport insèrent donc les principaux éléments permettant la mise en place de ce débat. Enfin, un point plus précis sera réalisé sur la démarche dite qualité de vie au travail. Au-delà de la prévention des violences faite dans le monde du travail, cette approche innovante de la Ville de Romans mérite de conclure les éléments relatifs au débat sur la gestion des ressources humaines.

2.4.1. Pyramide des âges

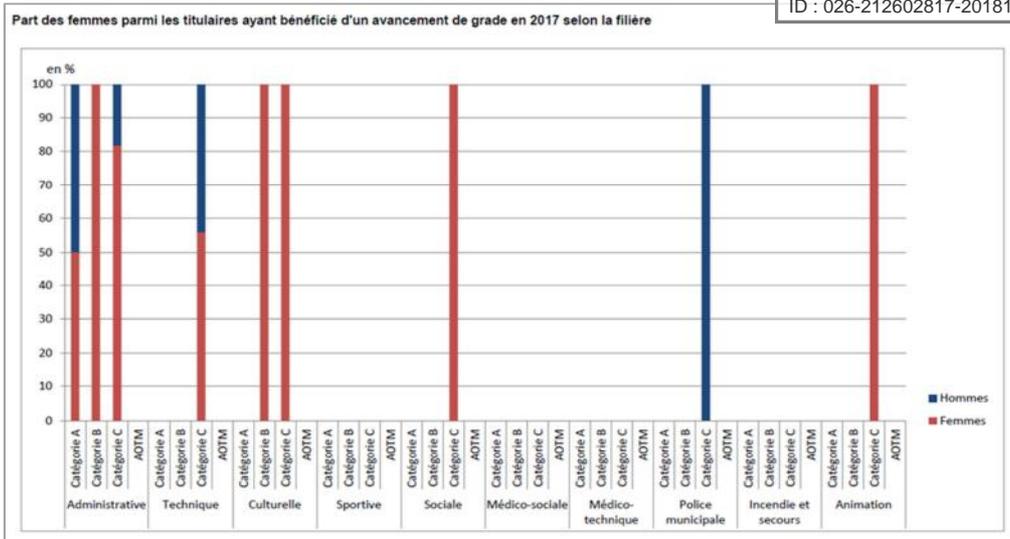
Les graphiques ci-après tendent à indiquer que la population féminine est plus vieillissante ce qui pourrait aboutir à une répartition plus paritaire des effectifs dans le temps.



2.4.2. Politique de promotion et parité

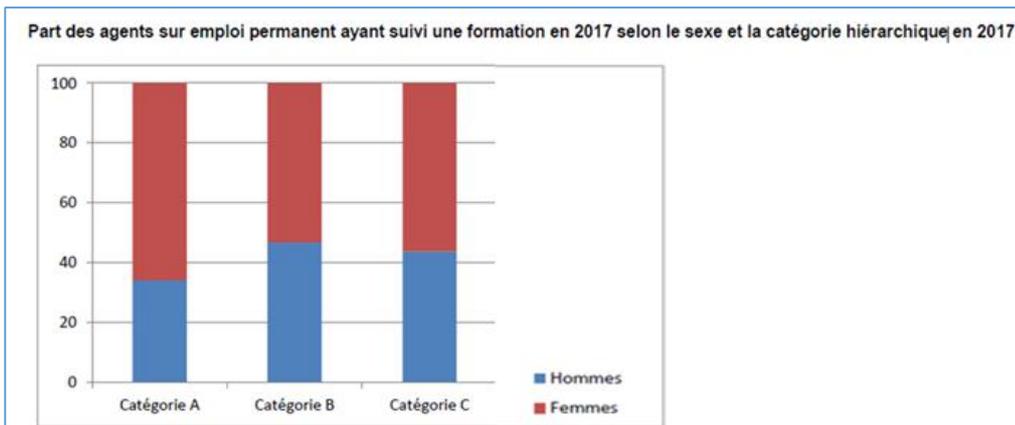
Le graphique ci-après montre qu'il n'existe pas de distinction entre homme et femme dans la promotion ou l'avancement.

En revanche, il y a de véritables écarts de répartition des populations en fonction du type de métier exercé.

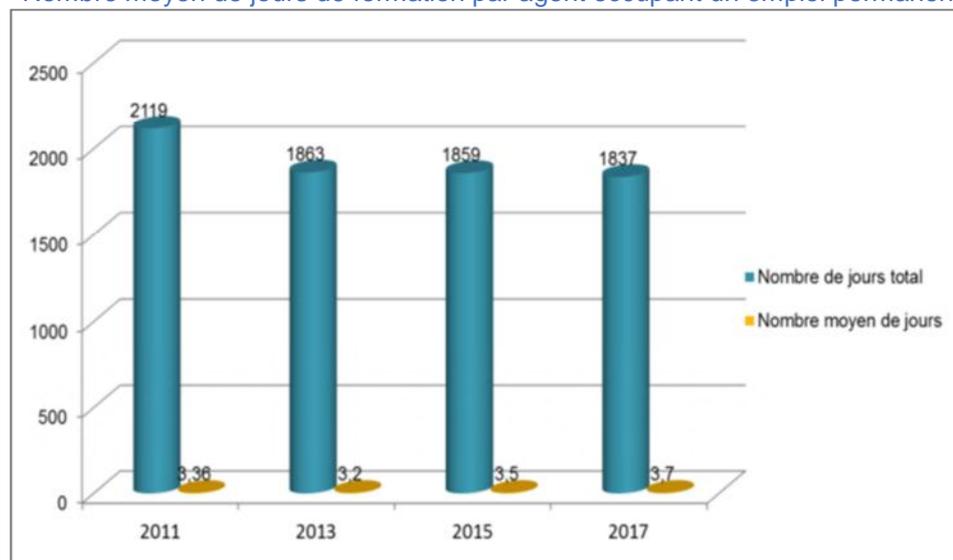


2.4.3. Politique de formation et parité

Les graphiques ci-après indiquent qu'en 2017, les femmes ont été plutôt bénéficiaires de la politique de formation à l'œuvre au sein de la collectivité et que le nombre de jours moyen de formation par agent est en augmentation.



Nombre moyen de jours de formation par agent occupant un emploi permanent



3. PROJECTIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS

3.1. Positionnement de la collectivité par rapport aux niveaux moyens constatés

Avant de présenter les données relatives aux indicateurs de dette et d'épargne, il convient de resituer la Ville de Romans par rapport aux territoires similaires et l'évolution dans le temps des indicateurs la concernant. Ces données permettent d'expliquer une partie des éléments concernant l'évolution de l'épargne. Les autres différences proviennent des indicateurs de dette analysés par la suite.

Avant toute chose, il faut noter que les données publiques à ce jour diffusées sur internet par les services de l'Etat s'appuient sur des données incomplètes pour 2016 et une absence de retraitement pour l'année 2017.

Les chiffres ci-après correspondent quant à eux à la réalité des compte administratif 2016 et 2017.

3.1.1. Position de la commune au regard des ressources de fonctionnement

Exprimé en euros par habitant la pression fiscale apparaît plus élevée que par ailleurs. En convertissant les écarts à la strate, les ressources fiscales représentent près de 2 M€ de plus que si le niveau moyen des communes de la même strate s'appliquait.

Toutefois, **l'absence de recours au levier fiscal depuis le début du mandat tend à réduire les écarts.** Il faut rappeler que sur le mandat précédent (2008-2013), la pression fiscale s'était accrue de plus de + 10 %, sur celui d'avant (2000-2007), la croissance avait été de + 28 %.

Ainsi, **sur ce mandat, la Ville de Romans maintient ses taux d'imposition alors que les Villes comparables les augmentent.** Il y a donc une forme de rattrapage qui s'exerce : l'écart se réduit.

Données ressources fiscales (en € par habitant)					
	2015	2016	2017	2018 (prev)	2019(prev)
Impôts locaux - Romans	643	641	650	668	677
Impôts locaux - Strate	582	607	611	617	629
Ecart valeur	61	34	39	51	48
Ecart %	10%	6%	6%	8%	8%

L'augmentation constatée dans le tableau provient principalement d'un accroissement des bases économiques. A ce titre, l'implantation de la SFAM (Société française d'assurances multirisques), réussie dans le cadre d'une politique de développement économique dynamique, n'y est pas étrangère.

3.1.2. Position de la commune au regard des charges de fonctionnement

Sur les charges de fonctionnement, les données sur 2018 et 2019 relèvent de projections puisque tant pour Romans que pour les communes de la strate les données ne sont pas connues.

Comme par le passé, les coûts de fonctionnement des services apparaissent bien plus faibles que dans les villes comparables. Les écarts se sont réduits ces dernières années. Pour 2017, l'écart entre la situation de Romans et sa strate correspond à 4 M€ d'économie. Comme évoqué précédemment, ce niveau est exceptionnel. Sur 2018 et 2019, l'écart se replie légèrement, il s'approchera de 3,6 M €. En effet, les choix et les économies menées depuis le début du mandat ont conduit à une optimisation des crédits votés ; les charges de fonctionnement des services entrent désormais en phase de stabilisation budgétaire.

Données charges de fonctionnement des services et des équipements					
	2015	2016	2017	2018 (prev)	2019 (prev)
Charges de fonctionnement des services - Romans	190	159	162	172	172
Charges de fonctionnement des services - Strate	281	280	278	278	278
Ecart valeur	-91	-121	-116	-106	-106
Ecart %	-32%	-43%	-42%	-38%	-38%

Sur les charges de personnel, au regard des données de ces dernières années, il est dépensé à Romans 20 % de moins que par ailleurs. Ces niveaux ne sont pas comparables à ceux des charges de fonctionnement. Ces ratios démontrent encore une fois le niveau d'effort de rationalisation réalisé ces dernières années.

Il est à noter que –pour les principaux autres postes – ce qui se fait sur Romans depuis le début du mandat s'est progressivement généralisé dans toutes les Villes comparables, notamment en raison de l'objectif de croissance de la masse salariale limitée à 1,2%.

Données charges de personnel (en € par habitant)					
	2015	2016	2017	2018 (prev)	2019 (prev)
Charges de personnel - Romans	605	599	593	594	594
Charges de personnel - Strate	758	755	762	762	762
Ecart valeur	-153	-156	-169	-168	-168
Ecart %	-20%	-21%	-22%	-22%	-22%

Sur les subventions, les efforts réalisés sont plus récents. **Depuis le début du mandat, le niveau de subvention sur Romans a été ramené dans les niveaux moyens de la strate.**

Données subventions versées (en € par habitant)					
	2015	2016	2017	2018 (prev)	2019 (prev)
Charges de subvention - Romans	122	106	110	110	110
Charges de subvention - Strate	113	108	107	107	107
Ecart valeur	9	-2	3	3	3
Ecart %	8%	-2%	3%	3%	3%

La masse financière significative qui rend Romans atypique demeure celle de l'annuité de la dette. Cet indicateur qui recouvre la charge de fonctionnement (intérêt) et d'investissement (amortissement du capital) montre que c'est la pression de la dette qui pèse lourdement sur les marges de manœuvre. Bien que sécurisée, le poids du passif n'en demeure pas moins démesurément élevé par rapport aux autres Villes moyennes.

Avec une telle dette, pour contenir sa pression fiscale et poursuivre ses efforts d'investissement, la ville se devait de faire des efforts de fonctionnement.

Données d'annuité par habitant (en € par habitant)					
	2015*	2016	2017	2018 (prev)	2019 (prev)
Annuité par habitant - Romans	233	205	199	197	194
Annuité par habitant - Strate	138	160	135	135	135
Ecart valeur	95	45	64	62	59
Ecart %	69%	28%	47%	46%	44%

* pour mémoire, en 2015, la Ville a procédé à un remboursement sec de 1,2 M€ d'emprunts, retraitée de ce montant l'annuité se serait élevée à 198 € / habitant soit 44 % au-dessus de la valeur moyenne pour une estimation en € de l'ordre de 2 M€.

3.2. Evolutions tendanciennes des ratios d'épargne et de dette

De la même manière que pour les items précédents, ces travaux de projection à l'aune du budget primitif touchent à leur limite. Ainsi, il est probable qu'avec une gestion budgétaire rigoureuse les résultats soient meilleurs que ceux projetés aujourd'hui.

Avec un poids énorme de la dette, cette Municipalité se rapproche des standards de gestion. Même si

la capacité d'autofinancement brute demeure inférieure aux niveaux de la strate. Romans parvient à se rapprocher d'un niveau satisfaisant. Il est à noter qu'en 2016, l'épargne dégagée était supérieure à celle de la strate. 2017 a présenté des résultats exceptionnels et en conséquence une capacité d'autofinancement brute supérieure à celle de la strate. Pour 2018 et 2019, les résultats devraient se rapprocher d'une année classique et donc du niveau de 2016. **Romans maintient ses marges de manœuvre au même niveau que ceux de 2016 sans recours à l'impôt.**

Données capacité d'autofinancement brute (en € par habitant)					
	2015	2016	2017	2018 (prev)	2019 (prev)
CAF Brute - Romans	107	167	186	168	169
CAF Brute - Strate	176	180	178	179	180
Ecart valeur	-69	-13	8	-11	-11
Ecart %	-39%	-7%	4%	-6%	-6%

Le niveau global de dette a été indiqué par ailleurs et les indications de l'Etat en la matière s'avèrent limitée puisque d'une part le traitement comptable du BEA Gendarmerie aboutit à une dette supplémentaire apparente de plus de 100 € par habitant, d'autre part la désensibilisation de la dette toxique n'apparaît pas encore dans les données 2015. Au demeurant, il peut être observé quelques ratios de gestion plus pertinents. Le ratio de capacité de désendettement est de ce fait aussi deux fois plus élevé que par ailleurs.

Pour ces derniers indicateurs, il convient de souligner que les ratios publics relatifs à la dette ont été retraités du fait du caractère erroné des données diffusées sur le site internet de l'Etat.

La Ville souhaite tenir un ratio de capacité de désendettement inférieur à douze ans, niveau jamais atteint dans les précédents mandats. Cet objectif de ratio a été retenu par la loi de programmation des finances publiques 2018. Il s'agit du plafond de désendettement calculé ainsi : ratio dette/capacité autofinancement.

L'augmentation du ratio prévue pour 2018 et 2019, tant au niveau de Romans qu'au niveau de la strate, provient de la baisse de la capacité d'autofinancement des communes, qui fait augmenter la durée même si le montant de la dette reste égal par ailleurs.

Ratio de capacité de désendettement					
	2015	2016	2017	2018 (prev)	2019 (prev)
Ratio de capacité de désendettement - Romans	12,8	9,5	9,0	10,3	11,1
Ratio de capacité de désendettement - Strate	6,3	5,9	5,8	6,0	6,2
Ecart valeur	6,5	3,6	3,2	4,3	4,8
Ecart %	103%	61%	55%	72%	78%

Vu les articles L2121-29, L2312-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Il est pris acte que le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires à la lumière du rapport ci-avant

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

Délibération n° DELI2018_155

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 26
Procurations : 7
Absents : 6

Le lundi 19 novembre 2018 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 12 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Nathalie BROSSE, Laurent JACQUOT, Carole MICHELON, Damien GOT, Alain DONES, Frédéric JUVENET, Jean-Louis ROBY, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Marie-Noëlle BARBIER, Nadia OUTREQUIN, Nathalie LENQUETTE, Stephan MARGARON, David ROBERT, Alexia GIRAUDET, Charly SEEL, Bruno DERLY, Denis DONGER, Isabelle PAGANI, Alain PUPEL, Bernard PINET, Martine CAVASSE

Procurations :

Franck ASTIER à David ROBERT, Edwige ARNAUD à Jeanine TACHDJIAN, Magda COLLOREDO BERTRAND à Marie-Hélène THORAVAL, Catherine ACAMPORA à Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Stéphanie EGLÈNE à Charly SEEL, Pierre PIENIEK à Isabelle PAGANI, Brigitte DELHOMME à Alain PUPEL

Absents :

Samir BOUDJOGHRA, Raphaël BERTRAND, Luc TROUILLER, Cléo DELON, Latifa CHAY, Jean-Marc DURAND

Secrétaire de séance : Charly SEEL

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Séance du 19 novembre 2018

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2018_155

Commission : Administration générale et finances

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L. 2312-1 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé au débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil Municipal, en cette séance.

Le document ci-joint a été remis avec la convocation du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 33 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère

